

Liste des annexes

<i>Annexe 1 : Extrait de l'article 1, §1^{er}, 1. de l'arrêté royal du 15 mars 1969 (définition des véhicules de la catégorie M1).....</i>	<i>i</i>
<i>Annexe 2 : Article 4, §2 du CTA (définition fiscale des camionnettes).....</i>	<i>iii</i>
<i>Annexe 3 : Coefficients pour le calcul de l'ATN voiture de société sur base des CV fiscaux (système d'application jusqu'au 31/12/2009)</i>	<i>iv</i>
<i>Annexe 4 : Formulaire du SPF Finances permettant de déterminer la valeur catalogue d'une voiture de société ainsi que le montant de son ATN</i>	<i>v</i>
<i>Annexe 5 : Top 20 des voitures de société les plus populaires en 2012.....</i>	<i>vii</i>
<i>Annexe 6 : Détail du prix catalogue de la VW Golf</i>	<i>viii</i>
<i>Annexe 7 : Détail des calculs des montants des ATN (2013 et 2011)</i>	<i>x</i>
<i>Annexe 8 : Caractéristiques et montants des ATN des véhicules faisant l'objet de la seconde analyse</i>	<i>xi</i>
<i>Annexe 9 : Incidences fiscales (IPP) de la nouvelle réglementation</i>	<i>xii</i>
<i>Annexe 10 : Offre de leasing pour la VW Polo</i>	<i>xiii</i>
<i>Annexe 11 : Coût total d'une voiture de société pour l'employeur (2011).....</i>	<i>xv</i>
<i>Annexe 12 : Comparaison du gain effectif d'un employé pour qui l'employeur consacre un budget identique en lui octroyant une voiture de société ou non.....</i>	<i>xvi</i>

Annexe 1 : Extrait de l'article 1, §1^{er}, 1. de l'arrêté royal du 15 mars 1969 (définition des véhicules de la catégorie M1)

§1. Classification d'après les catégories internationales de véhicules :

1. Catégorie M : Véhicules à moteur conçus et construits pour le transport de passagers et ayant au moins quatre roues.

Catégorie M1 : Véhicules conçus et construits pour le transport de passagers comportant, outre le siège du conducteur, huit places assises au maximum.

Les véhicules de la catégorie M1 sont répartis en type et code de carrosserie de la manière suivante :

a) Voitures particulières (M1)

AA – Berline

Norme ISO 3833 - 1977, point 3.1.1.1., y compris les véhicules comportant plus de quatre fenêtres latérales.

AB - Voiture à hayon arrière

Berline (AA) dotée d'un hayon à l'arrière du véhicule.

AC - Break (familiale)

Norme ISO 3833 - 1977, point 3.1.1.4.

AD – Coupé

Norme ISO 3833 - 1977, point 3.1.1.5.

AE – Cabriolet

Norme ISO 3833 - 1977, point 3.1.1.6.

AF - Véhicule à usages multiples

Véhicule à moteur autre que ceux visés sous AA à AC et destiné au transport de voyageurs et de leurs bagages ou de leurs biens, dans un compartiment unique.

Toutefois, un véhicule du type AF ne sera pas considéré comme appartenant à la catégorie M1 mais à la catégorie N et codifié FA s'il remplit les deux conditions suivantes :

1. Le nombre de places assises, sans compter celle du conducteur, ne dépasse pas six;

Une "place assise" est considérée comme existante si le véhicule est équipé d'ancrages de sièges "accessibles";

Sont considérés comme "accessibles" les ancrages pouvant être utilisés. Pour empêcher que des ancrages ne soient "accessibles", le constructeur

empêche physiquement leur utilisation, par exemple en soudant sur lesdits ancrages des plaques de recouvrement ou en installant des équipements permanents qui ne peuvent pas être enlevés au moyen d'outils courants;

2. $P - (M + N \times 68) > N \times 68$, avec :

P = masse maximale techniquement admissible en charge (en kg);

M = masse en ordre de marche (en kg);

N = nombre de places assises, sans compter celle du conducteur.

b) Véhicules à usages spéciaux (M1)

SA Autocaravanes (motor-homes)

SB Véhicules blindés

SC Ambulances

SD Corbillards.

Annexe 2 : Article 4, §2 du CTA (définition fiscale des camionnettes)

Article 4

- §1. Sont compris sous la dénomination de véhicules à vapeur ou à moteur, notamment les véhicules à moteur tels qu'ils sont définis dans la réglementation sur l'immatriculation des véhicules à moteur, les bateaux et canots à vapeur ou à moteur et, en général, tous instruments de locomotion à vapeur ou à moteur, ainsi que leurs remorques et semi remorques.
- §2. Par dérogation au § 1^{er}, il faut entendre par véhicule à moteur destiné au transport de marchandises d'une masse maximale autorisée ne dépassant pas 3 500 kilogrammes, aussi dénommé « camionnette », pour l'application des dispositions du Titre II, Chapitre VI, et du Titre VI :
- a) tout véhicule conçu et construit pour le transport de choses dont la masse maximale autorisée n'excède pas 3 500 kg, formé d'une cabine unique complètement séparée de l'espace de chargement et comportant deux places au maximum, celle du conducteur non comprise, ainsi que d'un plateau de chargement ouvert;
 - b) tout véhicule conçu et construit pour le transport de choses dont la masse maximale autorisée n'excède pas 3 500 kg, formé d'une cabine double complètement séparée de l'espace de chargement et comportant six places au maximum, celle du conducteur non comprise, ainsi que d'un plateau de chargement ouvert;
 - c) tout véhicule conçu et construit pour le transport de choses dont la masse maximale autorisée n'excède pas 3 500 kg, formé simultanément d'un espace réservé aux passagers comportant deux places au maximum, celle du conducteur non comprise, et d'un espace de chargement séparé, dont la distance entre tout point de la cloison de séparation située derrière la rangée de sièges avant et le bord arrière intérieur de l'espace de chargement, mesuré dans l'axe longitudinal du véhicule, à une hauteur située à 20 cm au-dessus du plancher, atteint au moins 50 % de la longueur de l'empattement. En outre, cet espace de chargement doit être pourvu, sur toute sa surface, d'un plancher horizontal fixe faisant partie intégrante de la carrosserie ou y fixé de manière durable et exempt de tout point d'attache pour des banquettes, sièges ou ceintures de sécurité complémentaires;
 - d) tout véhicule conçu et construit pour le transport de choses dont la masse maximale autorisée n'excède pas 3 500 kg, formé simultanément d'un espace réservé aux passagers comportant six places au maximum, celle du conducteur non comprise, et d'un espace de chargement complètement séparé, dont la distance entre tout point de la cloison de séparation située derrière la dernière rangée de sièges avant et le bord arrière intérieur de l'espace de chargement, mesuré dans l'axe longitudinal du véhicule, à une hauteur située à 20 cm au-dessus du plancher, atteint au moins 50 % de la longueur de l'empattement. En outre, cet espace de chargement doit être pourvu, sur toute sa surface, d'un plancher horizontal fixe faisant partie intégrante de la carrosserie ou y fixé de manière durable et exempt de tout point d'attache pour des banquettes, sièges ou ceintures de sécurité complémentaires.
- § 3. Lorsque le véhicule mentionné comme camionnette dans la réglementation précitée ne répond pas à l'un des véhicules énumérés au § 2, il sera considéré, au sens du Titre II, Chapitre VI, et du Titre VI, et selon sa construction, comme une voiture, une voiture mixte ou un minibus.

----- Art. 4:

Modifié par l'art. 101, L 27.12.2005 (M.B. 30.12.2005),
applicable à partir du 01.01.2006.

Annexe 3 : Coefficients pour le calcul de l'ATN voiture de société sur base des CV fiscaux (système d'application jusqu'au 31/12/2009)

Puissance fiscale de la voiture (CV)	Montant de base (€)	Montant indexé pour l'exercice d'imposition 2010
4	0,1380	0,1750
5	0,1620	0,2054
6	0,1790	0,2270
7	0,1980	0,2511
8	0,2160	0,2739
9	0,2350	0,2980
10	0,2600	0,3297
11	0,2850	0,3614
12	0,3020	0,3830
13	0,3210	0,4071
14	0,3330	0,4223
15	0,3470	0,4401
16	0,3570	0,4527
17	0,3640	0,4616
18	0,3730	0,4730
19 et plus	0,3800	0,4819

Annexe 4 : Formulaire du SPF Finances permettant de déterminer la valeur catalogue d'une voiture de société ainsi que le montant de son ATN



Service Public
Fédéral
FINANCES

Demande de calcul avantage de toute nature voiture de société

Formulaire de contact

Nom (particulier ou entreprise)*

Prénom (particulier)

Numéro d'entreprise (0xxx.xxx.xxx)

E-mail*

E-mail (confirmation)*

Numéro de téléphone

Marque*

Modèle*

Type de carrosserie (ex.: sedan ou berline, hatchback, ...)*

Carburant (1)*

Nombres de portes (le coffre peut parfois être considéré comme une porte)*

Nombres de places*

Version/Finition*

Cylindrée (CC) (1)*

Nombre CV_DIN (CV)*

Nombre de Kilowatt (KW) (1)*

Transmission (type de boîte de vitesses)*

Date de la 1^e immatriculation OU date d'achat de la voiture neuve (JJ/MM/AAAA)*

Montant TVA réellement payée (euro)*

Pour un véhicule acheté à l'étranger, à cocher

Taux émission CO2 (1)*

Euronorme (1)

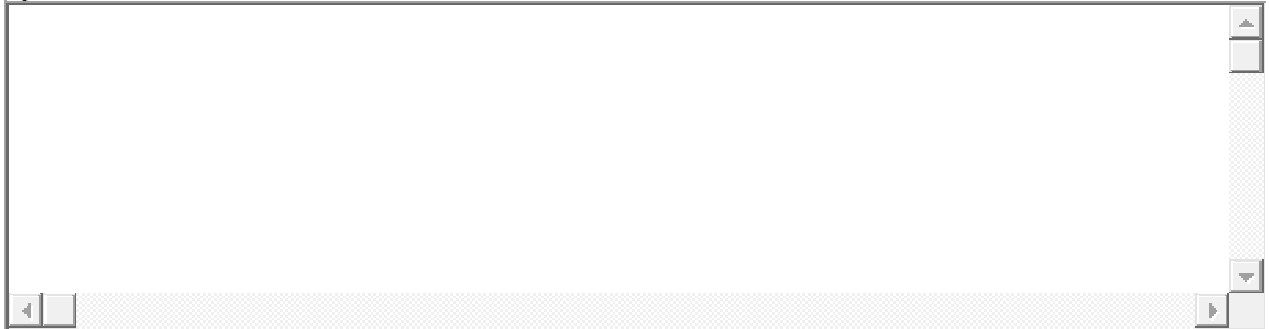
Numéro de plaque

Année (années des revenus) pour laquelle le calcul est demandé (AAAA)*

Date de début de la mise à disposition (JJ/MM/AAAA) (2)

Date de fin de la mise à disposition (JJ/MM/AAAA) (2)

Options

A large rectangular text area with a thin black border. It contains no text. On the right side, there is a vertical scrollbar with a small square handle. On the bottom left and bottom right corners, there are small square buttons with left and right arrow symbols, respectively.

Remarques

A large rectangular text area with a thin black border. It contains no text. On the right side, there is a vertical scrollbar with a small square handle. On the bottom left and bottom right corners, there are small square buttons with left and right arrow symbols, respectively.

* rubrique obligatoire

(1) Si nécessaire voir le Certificat d'immatriculation

(2) Veuillez compléter si vous n'avez pas eu la disposition du véhicule durant toute l'année

Sources d'informations: certificat d'immatriculation, facture, bon de commande, documentation du garage, etc

Annexe 5 : Top 20 des voitures de société les plus populaires en 2012¹

	Marque	Modèle	Nombre
1.	Renault	Mégane	9.048
2.	Volkswagen	Golf	7.263
3.	BMW	Serie-3	6.509
4.	BMW	Serie-5	5.972
5.	Audi	A4	5.747
6.	Volkswagen	Passat	5.394
7.	BMW	Serie-1	5.237
8.	Mercedes	Serie C	4.994
9.	Renault	Mégane Scénic	4.932
10.	Fiat	500	4.917
11.	Renault	Mégane Grand Scénic	4.236
12.	Opel	Astra	4.285
13.	Audi	A6	3.970
14.	Skoda	Octavia	3.875
15.	Audi	A3	3.614
16.	Peugeot	508	3.263
17.	Volkswagen	Polo	3.263
18.	Opel	Corsa	3.069
19.	Mercedes	B klasse	3.037
20.	Volvo	V60	3.015

¹ Chiffres communiqués par la Febiac sur base d'une enquête réalisée par SD Worx auprès de 341 entreprises belges.

Annexe 6 : Détail du prix catalogue de la VW Golf

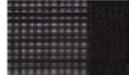
Trendline / 5-portes
CRTDI 1.6l 66kW 90ch BMT / 5 vitesses

€ 22.044,14
Total véhicule et options TVAC.



Limestone Grey Metallic [Z1]

€ 404,14



- Sièges : Black
- Tableau de bord : Black / Black
- Tapis : Black
- Ciel de toit : Grey

€ 0,00

Equipements de série

Equipements intérieurs

- Filter à pollen et à poussière
- Encarts en "Dark Silver"
- Boîte à gants côté passager
- Habillage des sièges en tissu "Salt"
- Siège conducteur réglable en hauteur manuellement
- Banquette AR et dossier rabattable 1/3-2/3
- Easy-Entry
- Appui-tête (3) à l'arrière
- Volant en cuir à trois branches réglable en hauteur et en profondeur
- Volant multifonction gainé de cuir

Equipements extérieurs

- Carrosserie galvanisée
- Pare-chocs dans la teinte de la carrosserie
- Poignées de porte dans la teinte de la carrosserie
- Boîtiers de rétroviseur extérieur dans la teinte de la carrosserie
- Logo "BlueMotion Technology" sur le couvercle du coffre
- Clignotants avec fonction confort à 3 cycles
- Clignotants latéraux intégrés dans les boîtiers des rétroviseurs ext
- Jantes (4) en acier 6J x 15
- Pneus 195/65 R 15
- Roue de réserve "compacte" (pas en 4Motion)
- Vitres athermanes teintées de couleur verte

Equipements fonctionnels

- Ecran tactile 5" Monochrome
- Climatiseur "Climatic"
- Réglage électrique du site des phares
- Rétroviseurs extérieurs à réglage et dégivrage électriques

Equipements optionnels

.Pack Business @ Radio

€ 700,00

"Comp. COLOUR"

- + Climatronic
- + Accoudoir central avant
- + Radio "Composition COLOUR" :
 - Radio 4 x 20 W avec lecteur de CD incl. décodeur MP3
 - Pré-installation radio avec 8 haut-parleurs
 - Ecran couleur 5" (touchscreen)
 - Slot pour carte SD
 - Prise Aux-In pour sources audio externes
 - Fréquence AM/FM

Start-Stop (récupération d'énergie)
Ordinateur de bord PLUS
Régulateur de vitesse adaptif ACC
Verrouillage central avec commande à distance
intégrée à la clé
Lève-vitres électriques à l'avant avec
commande confort
Direction assistée électromécanique asservie à
la vitesse
Kit légal (boîte de secours, extincteur, triangle)
Tire Mobility Set (en 4Motion)

Equipements de sécurité

Auto Hold
Front Assist + freinage d'urgence en ville
Système de freinage "anti-multi-collision"
Appuie-têtes à l'avant (WOKS)
Airbag genoux côté conducteur
Airbags à l'avant (désactivation possible côté
passager)
Airbags latéraux à l'avant intégrés aux sièges
Airbags Sideguard
Blocage du différentiel XDS
Assistant de freinage
Frein à main électromécanique
ABS (avec répartiteur électronique EBV)
EDS
Freins à disque à l'avant et à l'arrière
A.S.R.
ESP (Electronic Stability Programm)
Feux de jour
Catadioptres à toutes les portes
Préparation Isofix Latch-system (2) aux places
arrière
Appuis-tête actifs à l'avant
Contrôle pression des pneus
Rappel de ceinture de sécurité non bouclée à
l'avant
Système antivol électronique "Transponder"
Colonne de direction réglable en hauteur et en
profondeur
Ceintures de sécurité à 3 points automatiques à
toutes les places
Ceintures de sécurité avant réglables en
hauteur manuellement

Les informations reprises ici sont purement indicatives et ne constituent nullement une offre contractuelle susceptible de nous engager ainsi que le réseau Volkswagen. Des modifications peuvent survenir sans préavis dans les prix et les programmes de production. Nous vous remercions de bien vouloir contacter votre distributeur Volkswagen pour obtenir des informations précises quant aux prix, spécifications des véhicules, délai de livraison et quant aux conditions générales de vente et à l'étendue de nos garanties. Prix au 09/08/2013, conformes à la réglementation en matière de prix.TVA 21%. Si le véhicule commandé comprend plusieurs équipements de même type (de série / pack / option), seul un équipement au choix du vendeur sera livré sans adaptation du prix.

Annexe 7 : Détail des calculs des montants des ATN (2013 et 2011)

MODELE	VOLKSWAGEN POLO	VOLKSWAGEN GOLF	AUDI A4	PORSCHE CAYENNE
ATN 2012	1.200,00 €	1.200,00 €	2.188,56 €	8.932,08 €
Détail calcul ATN	18.882,34 € * 100 % * 4,9%* (6/7) = 793,06 €	22.044,14 € * 100% * 5,9 % * (6/7) = 1.143,80 €	33.160,00 € * 100% * 7,7% * (6/7) = 2.288,56 €	69.938,00 € * 100% * 17,8% * (6/7) = 12.424,35 €
Pourcentage CO2	5,5% + ((89-95)*0,001) = 4,9 %	5,5 % + ((99-95)*0,001) = 5,9 %	5,5 % + ((117-95)*0,001) = 7,7 %	5,5 % + ((189-95)*0,001) = 14,9 %
ATN 2011				
Distance domicile - lieu de travail ≤ 25 km	5.000 km * 89 g/km * 0,00237 = 1.054,65 €	5.000 km * 99 g/km * 0,00237 = 1.173,15 €	5.000 km * 117 g/km * 0,00237 = 1.386,45 €	5.000 km * 189 g/km * 0,00237 = 2.239,65 €
Distance domicile - lieu de travail > 25 km	7.500 km * 89 g/km * 0,00237 = 1.581,98 €	7.500 km * 99 g/km * 0,00237 = 1.759,73 €	7.500 km * 117 g/km * 0,00237 = 2.079,68 €	7.500 km * 189 g/km * 0,00237 = 3.359,48 €
VARIATION				
Distance domicile - lieu de travail ≤ 25 km	145,30 € (+ 13,78 %)	26,85 € (- 2,29 %)	802,11 € (+ 57,85 %)	6.692,43 € (+ 275,71 %)
Distance domicile - lieu de travail > 25 km	- 381,98 € (- 24,15 %)	- 579,73 € (- 31,81 %)	108,80 € (+ 5,24 %)	5.032,60 € (+ 165,88 %)

Annexe 8 : Caractéristiques et montants des ATN des véhicules faisant l'objet de la seconde analyse

Voitures citadines		Opel Corsa	Mini One	Fiat 500	Seat Ibiza	VW Polo
Données du véhicule						
Prix catalogue	16.850,00 €	19.450,00 €	18.000,00 €	15.089,00 €	15.722,34 €	
Type de carburant	Diesel	Essence	Diesel	Diesel	Essence	
Emission CO2 (g/km)	115	127	97	99	139	
Puissance	95 CV (70 KW)	98 CV (72 KW)	95 CV (70 KW)	75 CV (55 KW)	85 CV (63 KW)	
ATN						
ATN 2013	1.230,00 €	1.230,00 €	1.230,00 €	1.230,00 €	1.230,00 €	
ATN 2011 (domicile -lieu de travail ≤25 km)	1.362,75 €	1.371,60 €	1.149,45 €	1.173,15 €	1.501,20 €	
ATN 2011 (domicile -lieu de travail > 25 km)	2.044,13 €	2.057,40 €	1.724,18 €	1.759,73 €	2.251,80 €	
Voitures compactes						
BMW Série 1		Renault Mégane		Opel Astra		VW Golf
Données du véhicule						
Prix catalogue	24.020,00 €	22.795,00 €	20.600,00 €	26.455,10 €	26.500,00 €	
Type de carburant	Essence	Diesel	Diesel	Diesel	Essence	
Emission CO2 (g/km)	130	119	104	99	120	
Puissance	105 CV (75 KW)	115CV (85 KW)	95 CV (70 KW)	90 CV (66 KW)	122 CV (90 KW)	
ATN						
ATN 2013	1.420,61 €	1.543,55 €	1.230,00 €	1.337,87 €	1.340,14 €	
ATN 2011 (domicile -lieu de travail ≤25 km)	1.404,00 €	1.410,15 €	1.232,40 €	1.173,15 €	1.296,00 €	
ATN 2011 (domicile -lieu de travail > 25 km)	2.106,00 €	2.115,23 €	1.848,60 €	1.759,73 €	1.944,00 €	
Voitures familiales						
Mercedes C		VW Passat		BMW Série 3		Skoda Octavia Combi
Données du véhicule						
Prix catalogue	37.524,00 €	31.597,92 €	42.360,00 €	26.144,98 €	45.490,00 €	
Type de carburant	Diesel	Diesel	Diesel	Diesel	Diesel	
Emission CO2 (g/km)	132	119	109	109	133	
Puissance	136 CV (100 KW)	140 CV (103 KW)	163 CV (120 KW)	105 CV (77 KW)	204 CV (150 KW)	
ATN						
ATN 2013	2.959,04 €	2.139,63 €	2.505,29 €	1.546,29 €	3.626,20 €	
ATN 2011 (domicile -lieu de travail ≤25 km)	1.564,20 €	1.410,15 €	1.291,65 €	1.291,65 €	1.576,05 €	
ATN 2011 (domicile -lieu de travail > 25 km)	2.346,30 €	2.115,23 €	1.937,48 €	1.937,48 €	2.364,08 €	
Voitures de luxe						
Mercedes GL		VW Touareg		BMW X5		Audi A8
Données du véhicule						
Prix catalogue	74.191,00 €	64.020,53 €	65.300,00 €	78.470,05 €	85.730,00 €	
Type de carburant	Diesel	Essence	Diesel	Diesel	Diesel	
Emission CO2 (g/km)	201	236	196	161	150	
Puissance	258 CV (190 KW)	280 CV (206 KW)	245 CV (180 KW)	204 CV (150 KW)	258 CV (190 KW)	
ATN 2013	10.238,36 €	9.603,08 €	8.731,54 €	8.138,47 €	8.083,11 €	
ATN 2011 (domicile -lieu de travail ≤25 km)	2.381,85 €	2.548,80 €	2.322,60 €	1.907,85 €	1.777,50 €	
ATN 2011 (domicile -lieu de travail > 25 km)	3.572,78 €	2.057,40 €	1.724,18 €	1.759,73 €	2.251,80 €	

Annexe 9 : Incidences fiscales (IPP) de la nouvelle réglementation²

		Carbu- rant	Valeur catalogue	CO ₂	Situation en 2011		Situati on en 2013	Différence mensuelle d'impôt	
					Impôt / an ≤ 25 km	Impôt / an > 25 km	Impôt / an	≤ 25 km	> 25 km
< 15.000 €	Citroën C1	Essence	€ 9.740	103	519,12	778,68	540	1,74	-19,89
	VW Polo	Essence	€ 12.440	138	695,52	1.043,28	540	-12,96	-41,94
	Renault Clio	Essence	€ 13.300	135	680,40	1.020,60	540	-11,70	-40,05
	Seat Ibiza	Diesel	€ 14.080	99	545,74	818,61	540	-0,48	-23,22
15.000 € - 20.000 €	Ford Fiesta	Diesel	€ 15.250	107	589,84	884,76	540	-4,15	-28,73
	Renault Clio	Diesel	€ 15.300	104	573,30	859,95	540	-2,78	-26,66
	VW Polo	Diesel	€ 16.150	99	545,74	818,61	540	-0,48	-23,22
	Toyota Corolla	Diesel	€ 18.860	125	689,06	1.033,59	540	-12,42	-41,13
	VW Golf	Diesel	€ 19.480	118	650,48	975,71	540	-9,21	-36,31
20.000 – 30.000 €	Audi A3	Diesel	€ 22.190	109	600,86	901,29	540	-5,07	-30,11
	BMW Série 1	Diesel	€ 23.900	118	650,48	975,71	581	-5,79	-32,89
	SAAB	Diesel	€ 24.999	118	655,99	983,98	617	-3,25	-30,58
	Audi A4	Essence	€ 27.000	119	826,59	1.239,84	927	8,37	-26,07
	BMW Série 3	Diesel	€ 28.950	164	650,48	975,71	703	4,38	-22,73
30.000 € - 50.000 €	Audi A4	Diesel	€ 30.270	118	661,50	992,25	759	8,13	-19,44
	Mercedes C	Diesel	€ 31.097	120	689,06	1.033,59	840	12,58	-16,13
	Mercedes E	Diesel	€ 38.478	125	738,68	1.108,01	1.172	36,11	5,33
	BMW Série 5	Diesel	€ 40.850	129	711,11	1.066,67	1.166	37,91	8,28
Prestige	Porsche Cayenne	Diesel	€ 63.646	189	1.041,86	1.562,79	3.290	187,35	143,93
	Audi A8	Diesel	€ 72.960	174	959,18	1.438,76	3.349	199,15	159,19
	Maseratti	Essence	€ 116.441	345	1.901,81	2.852,72	8.084	515,18	435,94

² Source : Doc. Parlementaire n° 53 1952/010, p. 47. Pour la détermination de l'impôt, un taux d'imposition de 45 p.c. est retenu.

Annexe 10 : Offre de leasing pour la VW Polo

Direct weten
waar je aan toe bent
Directement mieux

DirectLease

Numéro d'offre: 1959196

Volkswagen Polo 1.2 TDI CR 89g BlueMotion (5drs) 55kw

Marque:	Volkswagen
Modèle:	Polo
Ch. fiscaux:	7
Type de carburant:	Diesel
Couleur:	Bleu penombre métallisée
Prix catalogue (hors TVA):	€ 14.796,20
Total options (hors TVA):	€ 664,58
Total accessoires (hors TVA):	€ 144,46



Options

- › Tissu 'Power on' blue emotion
- › Peinture métallisée
- › Pack COOL & SOUND 2 - RCD 310
 - › [RGZ] Installation radio RCD 310
 - › [PH4] Climatiseur automatique (climatic)
 - › Pack COOL & SOUND 2 - RCD 310

Accessoires

- › complément valeur catalogue

Aperçu loyer mensuel

› Durée du contrat: 60	km/ans: 20000
› Loyer financier:	inclus
› Assurance conducteur:	inclus
› Assurance RC / assistance juridique:	inclus
› Provision dommages propres avec franchise de € 376,60:	inclus
› Euro-codiciel:	inclus
› Taxe de circulation et Taxe de mise en circulation € 61,50:	inclus
› Véhicule de remplacement : immobilisation > 24 h.:	inclus
› DirectLease Assistance Belgique et Europe:	inclus
› Réparation et entretiens:	inclus
› Pneus (sans limite en cas d'usage normal):	inclus
› Pneus d'hiver	exclus
› Euro Wash Card:	exclus

	Hors TVA	TVA incl.	50% TVA ¹	65 % TVA non recup. ²
Loyer mensuel	€ 406,91	€ 487,74	€ 447,33	€ 459,45
Provision carburant (facture séparée sur base de frais réels)	€ 67,43	€ 81,59	€ 74,51	€ 76,64
Loyer total (carburant compris)	€ 474,35	€ 569,33	€ 521,84	€ 536,09

Kilomètre remboursé 5,32 ct/km
Kilomètre supplémentaire 5,32 ct/km

Information

l'émission CO2 pour ce véhicule est 89 g/km. La cotisation annuelle CO2 pour ce véhicule est de € 297,96, sur base mensuel cela revient à € 24,83. Cette cotisation patronale n'est pas reprise dans le loyer mensuel mais est payée via l'ONSS. La déduction fiscale pour ce véhicule est de 90% (pour info voir « Dossiers » sur notre site).

L'avantage net de toute nature (taux marginal 50% / année) pour ce véhicule est de € 615,00, sur base mensuel cela revient à € 51,25. Cette cotisation de l'employé n'est pas reprise dans le loyer mensuel mais est payée via votre fiche de paie. Cette information est indicative et sous réserve.

- › Si le nombre d'années sans sinistres est > 5 ans, veuillez bien nous fournir une attestation de votre compagnie d'assurance.
- › Concerne renting financier avec option d'achat de 16% (c-à-d 2410,26)

Commander ?

Vous pouvez commander cette voiture on-line sur notre site via votre login personnel.

En cas de changement d'un des composants suivants, DirectLease se réserve le droit d'adapter le loyer mensuel; le prix catalogue, le prix des options, les prix d'assurances, les ristournes, les taxes ou les intérêts. Une augmentation de prix sera d'application si la voiture est de couleur blanche et/ou sans alro!

¹ En cas de déduction maximale de la TVA

² Application d'un forfait global de déduction de la TVA de 35%. Cette méthode est réservée exclusivement aux entreprises disposant d'un parc automobile d'au moins quatre voitures et doit être appliquée à toutes les voitures utilisées dans le cadre de l'entreprise, pendant une période de 3 ans suivant l'année de la première application.

Annexe 11 : Coût total d'une voiture de société pour l'employeur (2011)

Modèle	VW Polo	VW Golf	Audi A4	Porsche Cayenne
Pourcentage de déductibilité	90 %	90 %	75 %	60 %
+ Loyer mensuel (HTVA)	406,91 €	449,07 €	533,86 €	1.544,61 €
+ TVA non déductible sur le loyer ³ (50 %)	40,42 €	44,72 €	50,76 €	159,33 €
+ Carburant (HTVA)	67,43 €	75,37 €	94,35 €	142,80 €
+ TVA non déductible sur le carburant (50 %)	7,08 €	7,91 €	9,91 €	15,00 €
+ Taxe CO ₂ (voir Erreur ! Source du renvoi introuvable.) ⁴	23,53 €	27,40 €	42,65 €	103,66 €
+ TVA sur l'ATN				
D – LT ≤ 25 km	6,92 €	7,70 €	9,10 €	14,70 €
D – LT > 25 km	10,38 €	11,55 €	13,65 €	22,05 €
= Frais de voiture (mensuels)				
D – LT ≤ 25 km	552,29 €	612,17 €	740,63 €	1.980,10 €
D – LT > 25 km	555,75 €	616,02 €	745,18 €	1.987,45 €
Frais de voiture (base annuelle)				
D – LT ≤ 25 km	6.627,51 €	7.346,02 €	8.887,56 €	23.761,20 €
D – LT > 25 km	6.669,05 €	7.392,22 €	8.942,17 €	23.849,40 €
Frais déductibles				
D – LT ≤ 25 km	5.705,95 €	6.324,28 €	6.447,01 €	14.243,25 €
D – LT > 25 km	5.666,87 €	6.280,81 €	6.314,66 €	13.898,63 €
+ Loyer mensuel et TVA non déductible	4.831,16 €	5.332,93 €	5.261,58 €	12.268,37 €
+ Carburant et TVA non déductible	670,59 €	749,52 €	938,34 €	1.420,20 €
+ Taxe CO ₂	282,36 €	328,77 €	511,80 €	1.243,91 €
+ TVA sur l'ATN				
D – LT ≤ 25 km	74,76 €	83,16 €	81,90 €	105,84 €
D – LT > 25 km	112,14 €	124,75 €	122,86 €	158,77 €
- ATN sur le carburant				
D – LT ≤ 25 km	79,10 €	87,99 €	103,98 €	167,97 €
D – LT > 25 km	118,65 €	131,98 €	155,98 €	251,96 €
- ATN sur les autres frais				
D – LT ≤ 25 km	73,83 €	82,12 €	242,63 €	627,10 €
D – LT > 25 km	110,74 €	123,18 €	363,94 €	940,65 €
- Economie d'impôts (taux ISOC 33,99 %)				
D – LT ≤ 25 km	1.939,45 €	2.149,62 €	2.191,34 €	4.841,28 €
D – LT > 25 km	1.926,17 €	2.134,85 €	2.146,35 €	4.724,14 €
Coût total employeur				
D – LT ≤ 25 km	4.688,06 €	5.196,39 €	6.696,23 €	18.919,92 €
D – LT > 25 km	4.742,88 €	5.257,37 €	6.795,81 €	19.125,26 €

³ Pour le montant de la TVA, nous avons repris la TVA mentionnée dans le détail de l'offre fournie par AutoLease. Celle-ci diffère du montant du loyer HTVA, sans doute parce que certains éléments constitutifs de ce loyer ne sont pas soumis à la TVA.

⁴ Pour l'année 2011, le coefficient d'indexation est de 1,1298.

Annexe 12 : Comparaison du gain effectif d'un employé pour qui l'employeur consacre un budget identique en lui octroyant une voiture de société ou non⁵

Voici comment le calcul du budget consacré à l'employé a été calculé :

	VW Polo	VW Golf	Audi A4	Porsche Cayenne
+ Coût "net" de la voiture de société pour l'employeur (<i>voir Erreur ! Source du renvoi introuvable.</i>)	4.720,41 €	5.218,08 €	6.828,08 €	20.148,35 €
+ Coût de la rémunération ⁶	17.484,73 €	21.855,91 €	30.598,28 €	43.711,82 €
Rémunération brute	20.000,00 €	25.000,00 €	35.000,00 €	50.000,00 €
Cotisations ONSS (32,44%)	6.488,00 €	8.110,00 €	11.354,00 €	16.220,00 €
Economie d'impôts ⁷	9.003,27 €	11.254,09 €	15.755,72 €	22.508,18 €
= Coût total supporté par l'employeur	22.205,14 €	27.073,99 €	37.426,36 €	63.860,18 €

Voilà à présent le gain effectif que retirera l'employé d'une telle rémunération et d'une voiture de société :

	VW Polo	VW Golf	Audi A4	Porsche Cayenne
Rémunération brute	20.000,00 €	25.000,00 €	35.000,00 €	50.000,00 €
- ONSS (13,07%)	2.614,00 €	3.267,50 €	4.574,50 €	6.535,00 €
+ ATN	1.230,00 €	1.230,00 €	2.188,56 €	8.932,08 €
= Base imposable	18.616,00 €	22.962,50 €	32.614,06 €	52.397,08 €
- Précompte professionnel	3.897,00 €	5.587,56 €	9.765,36 €	19.627,08 €
+ Neutralisation ATN	1.230,00 €	1.230,00 €	2.188,56 €	8.932,08 €
= Rémunération nette	13.489,00 €	16.144,94 €	20.660,14 €	23.837,92 €
+ Avantage lié à la voiture de société (<i>voir Erreur ! Source du renvoi introuvable.</i> ⁸)	6.832,08 €	6.941,49 €	7.900,24 €	19.966,66 €
Avantage total⁹	20.321,08 €	23.086,43 €	28.560,38 €	43.804,58 €

⁵ Le *modus operandi* ainsi que les hypothèses posées (employé isolé sans enfants en charge) sont similaires à ceux posés dans le cadre du point **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

⁶ Rémunération brute + cotisations ONSS patronales – économie d'impôts.

⁷ ISOC= 33,99%

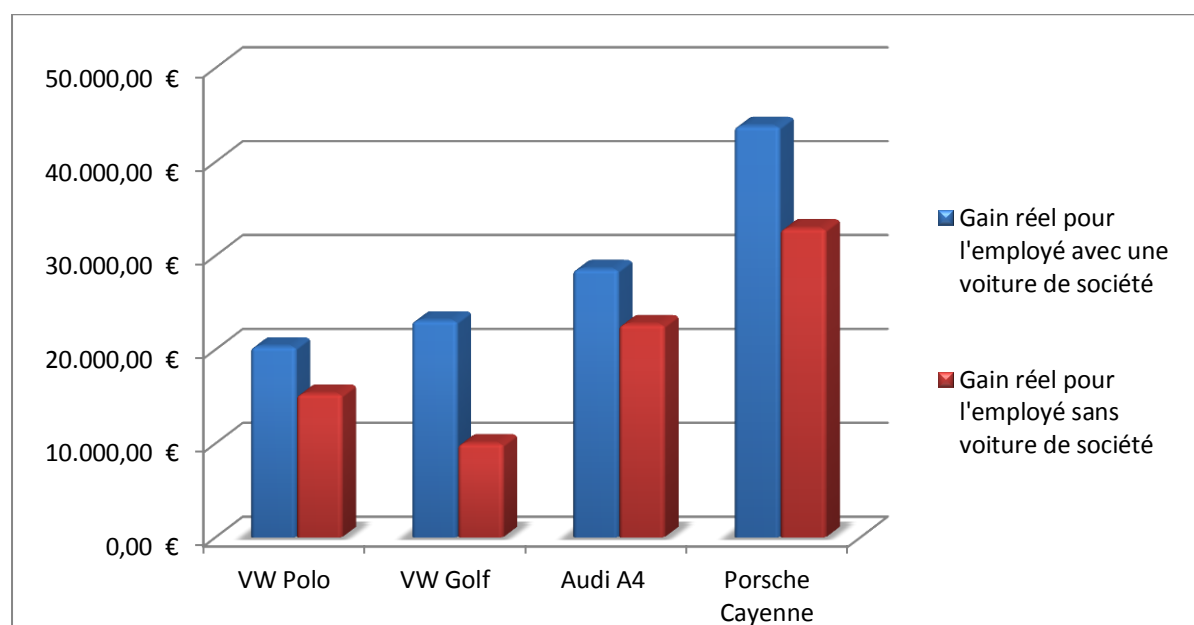
⁸ Par rapport aux données de ce tableau, nous n'avons pas tenu compte de l'imposition de l'ATN à l'IPP. En effet, ici, l'ATN est déjà soumis au précompte professionnel.

⁹ Cet avantage ne correspond pas exactement à l'avantage final réel dont jouira l'employé. En effet, nous avons ici déterminé la rémunération nette sur base du précompte professionnel qui vient frapper la rémunération brute imposable. Or, dans la pratique, ce précompte ne constitue qu'une avance sur l'IPP. La retenue « finale » sur la rémunération brute ainsi que sur l'ATN sera donc, *in fine*, plus importante, et l'avantage total pour l'employé moindre.

Voici désormais le gain d'un employé pour lequel l'employeur consacrera un budget identique mais sans octroyer de voiture de société :

Rémunération brute	22.205,14 €	27.073,99 €	37.426,36 €	63.860,18 €
- ONSS (13,07%)	2.902,21 €	3.538,57 €	4.891,62 €	8.346,52 €
= Base imposable	19.302,93 €	23.535,42 €	32.534,73 €	55.513,65 €
- Précompte professionnel	4.028,16 €	5.632,08 €	9.849,48 €	22.616,28 €
= Rémunération nette (= avantage total ¹⁰)	15.274,77 €	17.903,34 €	22.685,25 €	32.897,37 €

Comme nous pouvons le remarquer à travers le graphique ci-dessous qui confronte les deux tableaux précédents, nous remarquons que, pour un budget identique consacré par l'employeur, l'avantage effectif qu'en retire l'employé est plus important lorsqu'une voiture de société est mise à disposition.



¹⁰ Cet avantage ne correspond pas exactement à l'avantage final réel dont jouira l'employé. En effet, nous avons ici déterminé la rémunération nette sur base du précompte professionnel qui vient frapper la rémunération brute imposable. Or, dans la pratique, ce précompte ne constitue qu'une avance sur l'IPP. La retenue « finale » sur la rémunération brute ainsi que sur l'ATN sera donc, *in fine*, plus importante, et l'avantage total pour l'employé moindre.